

LA FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT
DE L'EDUCATION DE BASE
A MADAGASCAR

Une étude de cas

QUELQUES REFLEXIONS INTERESSANT
LA PROGRAMMATION DE L'ASSISTANCE DE L'UNICEF

EDUCATION DE BASE 8

Juillet 1980

Préparé par

Samuel Ranaivosan,
Directeur de l'Éducation de Base,
Ministère de l'Enseignement
Secondaire et de
l'Éducation de Base,
Tananarive

(République démocratique
de Madagascar)

Unité de coopération avec l'UNICEF et le PAM
Unesco, Paris

Les opinions exprimées dans cet article sont celles de l'auteur
et non pas nécessairement celles de l'Unesco

LA FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

DE L'EDUCATION DE BASE

A MADAGASCAR

(Republika Demokratika Malagasy)

I. CADRE GENERAL

Conformément aux dispositions de la "Charte de la Révolution Socialiste Malagasy", document officiel approuvé par le référendum du 21 décembre 1975, notre système d'éducation et de formation se donne pour finalités la construction d'une société socialiste moderne, décentralisée, harmonieusement équilibrée et techniquement développée. La réalisation de cet objectif s'effectue dans le cadre du Plan national de développement et obéit aux trois principes directeurs ci-après :

- (1) *La démocratisation qui consiste à "donner à tous les Malgaches sans exception la possibilité de recevoir un enseignement de base, de s'instruire et de se former selon leurs aptitudes dans le cadre des besoins de la nation".*
- (2) *La décentralisation, aspect fondamental de la démocratisation, qui se traduira par la répartition équitable, sur tout le territoire national, des établissements d'enseignement avec certains aspects de leur gestion.*
- (3) *La malgachisation enfin, qui signifie l'harmonisation du contenu et des méthodes d'enseignement avec les impératifs de la Révolution, c'est-à-dire l'édification d'un Etat socialiste véritablement malgache. Elle implique également l'utilisation de la langue nationale comme langue d'enseignement.*

II. L'EDUCATION DE BASE

Instituée par l'Ordonnance n° 76/023 du 2 juillet 1976, l'éducation de base a pour principale préoccupation "de faire épanouir l'homme et de faire acquérir aux jeunes des connaissances et des compétences suffisantes pour leur permettre de s'insérer efficacement au sein des structures sociales et des forces productives socialistes". Elle oeuvre "pour l'Unité nationale et pour l'amitié entre tous les peuples en proscrivant toute discrimination tirée ou de la race, de l'origine, de la croyance religieuse, de la fortune ... ou du sexe". Elle éveille l'intelligence de l'enfant à la connaissance pratique des réalités locales d'abord, régionales et nationales ensuite. Son esprit et son organisation tendent à enraciner définitivement l'enfant dans cette perception concrète des réalités, base de l'évolution ultérieure de ses études.

En un mot, nous avons rejeté la formule traditionnelle d'un enseignement purement formel et académique. Dans le cadre d'un système éducatif entièrement renouvelé, nous avons élaboré le concept "d'une éducation de base spécifiquement malgache". Il ne s'agit plus seulement de doter l'enfant des connaissances instrumentales nécessaires dans sa vie future, il faut également et surtout former sa personnalité, son esprit d'initiative, son esprit critique, son sens des responsabilités, bref en faire un citoyen à part entière, conscient de ses devoirs et de ses droits pour lui permettre d'apporter sa contribution à l'édification et à la défense de l'Etat socialiste malgache.

III. LA FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

A. OBJECTIFS

Quelles que soient cependant la qualité d'un programme et la noblesse de ses objectifs, la tâche essentielle revient à l'enseignement. A des finalités nouvelles doivent correspondre des méthodologies nouvelles. Et les méthodologies nouvelles requièrent des maîtres nouveaux.

La mise en place de l'éducation de base exige ainsi un type de maîtres entièrement nouveau. L'objectif ne consiste plus à "former" des maîtres dans le sens traditionnel du terme, c'est-à-dire des agents chargés de transmettre uniquement des connaissances, mais à donner aux jeunes gens et jeunes filles stagiaires - outre les techniques et les matériaux nécessaires à l'exercice du métier - un mode nouveau de penser, d'agir et de sentir, c'est-à-dire un système de comportements et de représentations leur permettant une intervention fructueuse sur le milieu et une participation active à l'édification d'une société socialiste.

B. PERSONNEL ENSEIGNANT

A partir de 1976, année de l'institution de l'éducation de base, le personnel enseignant de cet ordre d'enseignement comporte deux catégories :

- 1) les instituteurs, volontaires et appelés, du Service national ;
- 2) les instituteurs de la Fonction publique.

1. Les instituteurs du Service national

(a) Recrutement

Fidèle au principe de la démocratisation, l'éducation de base s'efforce de réaliser, dans le minimum de temps possible, la scolarisation intégrale de tous les enfants malgaches d'âge

scolaire. Ce programme ambitieux nécessite la formation rapide d'un grand nombre de maîtres.

Toutes les forces vives de la Nation doivent y participer, et particulièrement les jeunes gens et les jeunes filles. C'est la raison pour laquelle le Pouvoir Révolutionnaire a décidé de recruter le personnel enseignant dans le cadre d'un "*Service National Révolutionnaire au sein des Forces Armées Populaires*".

Les jeunes étudiants qui ont terminé leur cycle d'études doivent, avant de travailler, satisfaire aux obligations du Service national, sans distinction de sexe.

En effet, les jeunes du Service national sont des citoyens privilégiés pour lesquels le Peuple a consenti un lourd sacrifice. Aussi est-il normal qu'ils consacrent à leur tour 18 à 24 mois de leur vie, presque gratuitement, au service de la Nation. Les jeunes filles se recrutent à 18 ans et les jeunes gens à 21 ans, mais tous doivent être titulaires du BEPC ou du BEPC plus le CAE (Certificat d'aptitude à l'enseignement) ou d'un diplôme équivalent (le BAE par exemple).

Pour répondre au souci de décentralisation énoncé plus haut, le recrutement de ces jeunes s'effectue, à travers le territoire national, au niveau des 31 chefs-lieux de circonscription scolaire existants.

Les responsables constatent avec satisfaction qu'une grande majorité de ces jeunes est issue de familles souvent très modestes.

(b) Formation

Pour accueillir ces jeunes stagiaires, le Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base a créé 31 Centres de Formation Pédagogique, à raison d'un Centre par circonscription scolaire.

Chaque Centre reçoit, en principe, trois promotions par an, l'effectif de chaque promotion variant avec les capacités d'accueil des Centres.

La formule de formation adoptée se présente comme une formation permanente de deux ans, et comportant un stage initial de courte durée, suivi d'un perfectionnement continu "sur le tas".

La formation initiale se déroule dans les Centres de Formation Pédagogique. Elle dure cinq semaines pour les titulaires du BEPC et du CAE, et trois mois pour les titulaires du BEPC ou du BAE seulement. Ces derniers passent l'examen du CAE pendant le Service national qui dure deux ans.

A l'issue de cette formation initiale accélérée, les stagiaires sont chargés d'une classe dans une école d'éducation de base. Pendant toute la durée de leur service, ils bénéficieront d'un perfectionnement professionnel adéquat, grâce à un système d'encadrement pédagogique dense et mobile.

Au terme de leur Service national - lequel dure, en principe, deux ans, avec possibilité de libération anticipée en cas de force majeure - ces jeunes gens et ces jeunes filles peuvent, soit rentrer dans leurs familles, soit solliciter une place dans la Fonction Publique malgache.

2. Les instituteurs de la Fonction Publique

(a) Recrutement

Les instituteurs de la Fonction Publique se répartissent en trois catégories :

(1) les instituteurs formés avant 1976 dans les anciens Centres pédagogiques du deuxième cycle. Recrutés par concours parmi les titulaires du BEPC, ils avaient suivi une formation professionnelle de deux ans à la fin de laquelle ils avaient passé le CFEP, puis le CAE ;

(2) les instituteurs formés avant 1976 dans les anciens Centres pédagogiques du premier cycle. Recrutés par concours parmi les jeunes gens issus de la classe de 3e de l'enseignement secondaire général, ils étaient formés pendant une année. Leurs études étaient sanctionnées par le Certificat de Fin de Stage Pédagogique du Premier Cycle ;

(3) les instituteurs formés à partir de 1976, suivant la nouvelle formule, et libérés du Service national.

(b) Formation

C'est particulièrement à ces trois catégories d'instituteurs qu'est destinée la formation permanente.

En effet, la mission nouvelle, confiée à l'éducation de base, requiert de ces anciens maîtres un effort continu de conversion. D'où la nécessité pour eux d'un recyclage permanent, aussi bien sur le plan technique que sur le plan idéologique et politique.

c. LA FORMATION PROPREMENT DITE

(a) La formation initiale

Elle est organisée à l'unique intention des jeunes gens et jeunes filles du Service national.

Conformément aux objectifs tracés plus haut, et compte tenu du temps imparti, la formation des stagiaires comprend trois volets d'une égale importance :

- 1) la sensibilisation et l'information des stagiaires sur le rôle qu'ils sont appelés à jouer dans le cadre de la mise en place de la société socialiste ;

- 2) l'initiation aux techniques du métier ;
- 3) l'entraînement à un style de vie communautaire où chaque stagiaire se considère comme membre actif et désireux de participer à l'effort de développement de la communauté.

Esquissés dans ses grandes lignes, les programmes de cette formation peuvent se présenter comme suit :

1. Formation idéologique

Dans l'école traditionnelle on avait l'habitude de préparer l'enfant à s'insérer dans la société, mais on ne s'était jamais demandé dans quelle société ... exploiteuse ou égalitaire ! On avait oublié que l'école est un appareil idéologique et que la pédagogie n'est jamais neutre. L'édification de "l'Etat socialiste", évoqué au début du présent article, incombe à tous les citoyens sans exception. Ce qui justifie la formation idéologique que doivent recevoir obligatoirement ceux qui se chargeront de l'éducation des enfants de la Nation.

L'essentiel du programme est tracé dans la "Charte de la Révolution Socialiste Malagasy". Dans sa réalisation, cette formation idéologique revêt un caractère strictement pratique. C'est en participant à des cercles d'études systématiques sur des thèmes inscrits au programme que les stagiaires approfondissent les principes de l'idéologie socialiste devant régir leurs attitudes et leurs comportements.

La formation idéologique aide énormément les stagiaires dans la perception des problèmes sociaux, économiques et politiques de la région. Elle leur permet une analyse plus objective des réalités locales et facilite suffisamment la tâche de sensibilisation et d'animation qu'ils doivent remplir dans le cadre de leur nouvelle mission.

Les résultats obtenus dans les Centres de Formation ne sont certes pas uniformes mais, dans quelques-uns d'entre eux où une infrastructure appropriée permet de vivre efficacement l'idéologie socialiste, ils sont encourageants tant sur le comportement des stagiaires que sur leur manière de servir la Patrie. L'observateur avisé ne manquera pas de constater, dans un avenir proche, l'existence d'une génération nouvelle de personnel enseignant animée d'un esprit nouveau, face aux réactions souvent négatives des communautés villageoises, lesquelles ne sont pas, de leur côté, sensibilisées à la philosophie de l'école nouvelle.

2. Formation technique et professionnelle

La formation technique et professionnelle elle-même sera en rapport étroit avec les objectifs à atteindre. Elle doit

préparer les jeunes stagiaires à l'application pratique, dans la vie scolaire, des principes idéologiques dégagés au cours du 1er volet de la formation.

En effet, au sein de l'éducation de base, la pédagogie doit opérer une véritable conversion, ce qui implique la rénovation totale des méthodes et procédés utilisés jusqu'à présent.

Aussi, la formation comporte-t-elle une partie théorique et une partie pratique.

La partie théorique traite essentiellement de la pédagogie générale, de la psychologie de l'enfant et de la législation scolaire. Elle se déroule au Centre de Formation. Les encadreurs s'efforceront, dans la mesure du possible, de réduire au minimum les cours magistraux pour laisser une place plus grande aux travaux de recherches et aux séances de discussions. C'est au terme d'observations d'activités scolaires dans les classes d'application, par exemple, que les principes pédagogiques sont dégagés et expliqués par les stagiaires soutenus et guidés par leurs professeurs.

Quant à la partie pratique, elle a lieu dans des écoles d'éducation de base situées dans la circonscription scolaire dont relève le Centre de Formation. Elle consiste en un stage d'un mois environ, au cours duquel les jeunes stagiaires commencent à apprendre les techniques du métier, mais aussi à s'intégrer dans la société rurale où ils seront appelés à vivre.

Au cours de cette phase d'exécution et de mise à l'épreuve qui est, sans doute, la plus exaltante de la formation initiale, les stagiaires reçoivent l'appui technique et idéologique de leurs collègues titulaires, ainsi que des professeurs du Centre de Formation.

Ils profitent de leur séjour auprès des communautés villageoises pour participer effectivement à la vie et aux activités de ces dernières. C'est ainsi qu'après les heures de classe - et surtout pendant les jours de congé - les jeunes stagiaires se livrent avec enthousiasme tantôt à des travaux en commun d'utilité publique (réparation de routes, reboisement, construction de ponts, gardiennage du village, nettoyage du terrain de sport du village, etc.), tantôt à des séances d'alphabétisation ou d'éducation sanitaire, tantôt à des tournées de sensibilisation idéologique.

3. Formation à la vie communautaire

L'instauration à l'école d'une "petite communauté éducative socialiste" serait illusoire si on se contentait d'une formation

idéologique théorique et verbale. Ce qui explique le troisième volet de la formation, à savoir l'initiation et l'entraînement à un style de vie communautaire socialiste.

Cette dernière phase constitue assurément la partie la plus originale de la formation initiale. Elle se réalise dans le cadre d'un système de "cogestion", officiellement institué, et à laquelle prennent part toutes les entités vivant ou travaillant au Centre de Formation : personnel administratif (directeur, économe, surveillant général, secrétaires, etc.), personnel subalterne (cuisiniers, jardiniers, gardiens de nuit ...), personnel enseignant (professeurs, animateurs, maîtres d'application ...), stagiaires du Service national.

Le principe directeur du système de "cogestion" est le "centralisme démocratique" préconisé par la "Charte de la Révolution Socialiste Malagasy". A l'image des structures érigées par le Pouvoir Révolutionnaire, des structures similaires sont créées au sein du Centre de Formation. Les organismes dirigeants (Comités exécutifs, Conseils populaires des différents échelons) sont élus démocratiquement par des assemblées générales correspondantes. Leur activité est fondée sur les règles de la direction collégiale, laquelle implique la responsabilité personnelle de chaque membre et garantit l'impartialité des décisions, ainsi que leur application correcte.

Dans toutes les structures existantes, la critique constructive s'exerce librement sans considération de personne. Les membres des organismes dirigeants doivent rendre compte régulièrement de leurs activités devant leurs électeurs. Ils peuvent être destitués s'ils ne donnent pas satisfaction. Leurs actions doivent être guidées par l'intérêt général de la "petite société" que forme le Centre de Formation.

La pleine réussite du système repose sur l'unité d'action de tous à tous les niveaux :

- au niveau de la conception des problèmes ;
- au niveau de la discussion ;
- au niveau de la décision ;
- au niveau de l'exécution ;
- au niveau du contrôle de l'application des décisions prises.

Ainsi "la formation à la vie communautaire socialiste" constitue le champ d'application des principes dégagés au cours de la formation idéologique. C'est en somme une "école" d'apprentissage de la vie socialiste.

Les expériences ainsi entreprises dans les 31 Centres de Formation ne sont pas toutes concluantes, des échecs étant enregistrés par-ci, par-là. Néanmoins, dans beaucoup de Centres - et notamment dans ceux où le personnel d'encadrement est au complet - les relations entre encadreurs et stagiaires, et entre stagiaires eux-mêmes, se rétablissent sur une base positive, après un début de méfiance ou de réserve.

A ce stade, les membres de la "petite communauté" finissent par former un groupe cohérent où les discussions libres, les prises de décisions en commun, l'entraide, la prise de responsabilité commune, ou par groupes, la sauvegarde de l'intérêt général, sont de règle.

b) La formation permanente

O b j e c t i f s

Elle s'adresse aussi bien aux jeunes du Service national qu'au personnel enseignant de la Fonction Publique.

En ce qui concerne les jeunes du Service national, il s'agit de continuer la formation accélérée que ces derniers ont reçue au cours de la formation initiale.

Pour le personnel de la Fonction Publique, l'objectif consiste à assurer le perfectionnement de cette catégorie d'enseignants, dont la plupart sont issus des anciens Centres pédagogiques traditionnels.

Bref, pour les uns comme pour les autres, la formation permanente doit permettre, de façon constante, l'approfondissement du savoir et le perfectionnement du savoir-faire, c'est-à-dire du "savoir enseigner".

C o n t e n u

Le programme de formation permanente vise notamment :

- le développement et le perfectionnement constants des aptitudes techniques et professionnelles ;
- le développement du niveau de formation générale ;
- l'affermissement de la formation idéologique.

STRUCTURES DE LA FORMATION PERMANENTE

1. Le mouvement d'actions pédagogiques ou F4

Construction : Institué par Arrêté n° 2117-ENAC du 4 juin 1974, le mouvement d'actions pédagogiques constitue :

- un système permanent d'autoformation du personnel enseignant de l'éducation de base ;
- une structure permettant à chaque enseignant de prendre part à tous les travaux de réflexion sur les programmes officiels et de recherches pédagogiques, conformément aux directives ministérielles.

Les Sections de F4

Chaque circonscription scolaire est divisée en sections de mouvement d'actions pédagogiques ou F4. Sont membres d'une Section de F4, tous les maîtres d'un secteur géographique donné dont la délimitation incombe aux Directeurs Provinciaux de l'Enseignement sur proposition du Chef de Circonscription scolaire. Les Sections de F4 sont placées sous la responsabilité d'un animateur pédagogique nommé par le Directeur Provincial de l'Enseignement sur proposition des responsables pédagogiques intéressés. Tous les membres des Sections de F4 sont tenus de participer à des séances périodiques de travail dont la fréquence est laissée à l'initiative des Directeurs Provinciaux de l'Enseignement (en principe, une fois par mois).

Les animateurs pédagogiques

Les animateurs pédagogiques sont choisis parmi les instituteurs expérimentés, rompus aux techniques du métier et répondant en outre aux critères ci-après :

- santé robuste, permettant des déplacements à pied ou à bicyclette,
- dynamisme, esprit d'initiative, sens des responsabilités, esprit d'équipe ;
- conviction et dévouement au socialisme ;
- ouverture aux idées nouvelles (méthodes, techniques et procédés).

Avant de remplir leurs nouvelles fonctions, les animateurs pédagogiques sont soumis à un stage d'un mois au cours duquel ils reçoivent une formation à la fois technique et idéologique. Ce stage se passe dans les Centres de Formation où les futurs animateurs s'habituent aux travaux de groupes, s'entraînent au style de vie communautaire, aux techniques de reproduction, d'animation, etc.

Les animateurs de F4 ont pour mission de :

- continuer la formation des jeunes du Service national ;
- animer et coordonner les travaux des Sections de F4 de leurs territoires respectifs ;
- assurer la liaison entre les écoles et les maîtres formant une même section de F4.

Les animateurs ne sont pas des inspecteurs de l'enseignement et, en aucun cas, ne doivent se permettre ni de noter leurs collègues ni de rédiger à leur intention des rapports de visite. Leur rôle se borne à des actions d'animation, de conseils et de coordination. C'est ainsi qu'on est arrivé à substituer des relations horizontales de recherche et d'entraide à l'ancien modèle des relations verticales entre inspecteurs primaires et instituteurs d'une part, et entre instituteurs et populations d'autre part.

Attributions des Sections de F4

Animées par l'animateur de F4, les activités des Sections de F4 portent essentiellement sur :

- la formation mutuelle du personnel enseignant par le biais de travaux pédagogiques ;
- la recherche et l'élaboration de documents pédagogiques au niveau local et régional ;
- l'élaboration de fiches pédagogiques ;
- la mise au point de techniques et de procédés pédagogiques en vue de l'amélioration de la qualité de l'enseignement ;
- l'invention et la fabrication de matériels didactiques ;
- la participation de tout le personnel à tous les travaux de réflexion sur les programmes scolaires de l'éducation de base en vue de leur adaptation aux besoins réels de la Nation ;
- la diffusion des documents et matériels ainsi conçus et réalisés au sein des Sections de F4.

Les Sections de F4 se réunissent une fois par mois, dans le cadre d'une "journée pédagogique" selon un calendrier préalablement établi. Tous les membres participent obligatoirement à cette journée pédagogique pour discuter de problèmes éducatifs ou sociaux, élaborer des documents pédagogiques, confectionner des matériels didactiques, mettre au point des techniques de vulgarisation avec le concours de techniciens de l'agriculture et de la santé.

Les Sections de F4 constituent de véritables terrains de rencontre où coopèrent deux générations différentes d'enseignants : d'un côté, les maîtres chevronnés de formation classique et, de l'autre, la "nouvelle vague" formée à la nouvelle formule. Des échanges fructueux d'expériences s'effectuent ainsi au bénéfice des uns et des autres, l'éventail des sujets d'étude et d'exploitation étant très large. Au cours des débats, souvent violents, les "anciens" arrivent à discerner la tâche nouvelle que la Nation requiert d'eux, tandis que les jeunes voient leurs techniques pédagogiques s'enrichir et leur formation idéologique s'affermir.

Une masse importante de documents est sortie des travaux des Sections de F4 : monographies diverses, fiches pédagogiques embrassant toutes les disciplines scolaires, spécimens de livres de lecture, recueils de textes libres, recueils de chants et danses folkloriques, recueils de poèmes, de contes, etc.

Pour leur permettre de diffuser les documents élaborés, les Sections de F4 sont dotées d'appareils de reproduction et de rames de papiers (dons de l'UNICEF). Dans l'ensemble, les résultats obtenus par les Sections de F4 sont encourageants, malgré les nombreux problèmes que leur fonctionnement engendre : déplacements des maîtres, réticence de certains parents d'élèves, défaut d'initiation aux techniques de recherche, etc.

2. Le suivi de la formation des jeunes du Service national

En plus de leur rôle d'animation dans les Sections de F4, les animateurs assurent la continuation et le suivi de la formation des jeunes du Service national. Pour ce faire, ils visitent les maîtres du Service national dans leurs propres classes et les aident dans :

- la préparation de la classe (documents - interprétation des programmes - méthodes et procédés - confection de fiches de préparation - leçons d'essais, etc.) ;
- l'administration de l'école (tenue des différents registres obligatoires - comptabilité de la Coopérative socialiste scolaire - relations avec les collectivités décentralisées - œuvres péri et post- scolaires, etc.).

Pour être efficace, cette formation complémentaire revêt la forme de dialogues et de collaboration effective entre les animateurs et les maîtres du Service national. C'est ainsi, par exemple, que l'animateur, au lieu de se contenter de conseils verbaux - parfois faciles à comprendre mais difficiles à mettre en application - n'hésitera pas à présenter lui-même une leçon qu'il aura préparée avec son collègue du Service national.

Dans l'exécution de cette tâche délicate, les animateurs reçoivent l'appui technique des conseillers pédagogiques et des chefs de circonscription scolaire.

3. La radio scolaire

Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'une véritable radio scolaire mais, pour renforcer la formation permanente du personnel enseignant, deux émissions hebdomadaires sont réservées aux problèmes de l'enseignement sur la chaîne de la Radio-Télévision nationale.

Au cours de ces émissions, une équipe ministérielle, comprenant

des représentants de toutes les Directions techniques du Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base, traite soit des sujets d'ordre pédagogique et professionnel, soit des thèmes relatifs à l'idéologie socialiste, soit des questions d'organisation et d'administration scolaires.

Les sujets, thèmes et questions évoqués ci-dessus peuvent, par la suite, faire l'objet d'études plus approfondies dans les Sections de F4 et y entraîner des applications concrètes.

4. Le Service de la logistique pédagogique

En collaboration étroite avec les Services spécialisés de la Direction de l'Education de Base (pédagogie et formation), le Service de la logistique pédagogique s'occupe de l'élaboration, de l'impression et de la diffusion des documents pédagogiques destinés aux maîtres et des manuels scolaires conçus pour les élèves :

Pour les maîtres :

- programmes et instructions - documents d'appui traitant des différentes disciplines enseignées - informations diverses - sujets types d'examens, etc.

Pour les élèves :

- des manuels de lecture et de calcul sont actuellement en préparation.

Jusqu'à présent, grâce à l'aide de l'UNICEF, les documents et programmes sont distribués gratuitement à tous les instituteurs de l'éducation de base. Elaborés par des techniciens nationaux, ils sont adaptés aux réalités et aux besoins du pays, et constituent pour nos maîtres des auxiliaires précieux de formation permanente.

5. Les cours par correspondance

Pour compléter la formation permanente des maîtres de l'éducation de base, des cours par correspondance seront organisés à l'intention de tous les instituteurs qui désirent perfectionner leurs connaissances générales, techniques et idéologiques.

C'est une entreprise de grande envergure qui nécessite la collaboration de tout le personnel d'encadrement de l'éducation de base (Inspecteurs primaires et Conseillers pédagogiques), ainsi que le concours de techniciens d'autres Ministères (Agriculture, Elevage, Santé, etc.).

L'assistance de l'UNICEF est acquise pour la réalisation de ces cours dont la mise en place est prévue pour l'année scolaire 1980-1981.

(c) Les Centres de formation pédagogique

- Au nombre de 31, les Centres de Formation pédagogique sont, en principe, implantés dans les chefs-lieux de circonscription scolaire.
- Ils ont pour vocation la formation initiale des jeunes du Service national, celle des animateurs pédagogiques, et la formation permanente de tous les maîtres de l'éducation de base sans exception.
- C'est dans les Centres de Formation pédagogique que se déroulent les séminaires et recyclages destinés aux maîtres de l'éducation de base.
- Les Centres de Formation pédagogique sont dirigés par les chefs de circonscription scolaire auxquels sont adjoints des coordinateurs élus par leurs collègues formateurs.
- Les formateurs sont des Inspecteurs primaires et des Conseillers pédagogiques issus de l'Institut National Supérieur de Recherche et de Formation Pédagogiques. Les disciplines spécialisées, telles que l'agriculture, l'élevage, l'éducation sportive, sont dispensées par des techniciens provenant d'autres Ministères et détachés au Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base.

Les Centres de Formation pédagogique ne vivent pas en vase clos. Ils sont en relation constante avec les collectivités décentralisées environnantes qui leur servent de terrains d'expérience et d'application (études du milieu - travaux d'intérêt public - enquêtes socio-économiques, etc.).

C O N C L U S I O N

L'universalisation de l'éducation de base implique la formation rapide d'un grand nombre de maîtres. Pour réaliser cette entreprise énorme, le Pouvoir Révolutionnaire de la République Démocratique de Madagascar a opté pour un nouveau style de formation dont l'originalité réside sans doute dans la création, au sein des Armées populaires, d'un Service national recrutant, au niveau du BEPC, des jeunes gens et des jeunes filles volontaires pour enseigner dans les écoles d'éducation de base ; dans l'orientation idéologique de la formation - laquelle doit opérer une véritable conversion des mentalités et des comportements - enfin, dans le caractère permanent que doit prendre cette formation.